

Une erreur dramatique ne doit pas transformer les professionnels de santé en délinquant

Une infirmière a commis une erreur d'administration de traitement ayant entraîné le décès d'un enfant de 3 ans. Les faits, reconnus par l'infirmière, se sont produits le 24 décembre au soir à Saint Vincent de Paul, un établissement de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris.

Les conséquences dramatiques et fatales d'une telle erreur engagent la responsabilité du professionnel, la réglementation le prévoit expressément et notre collègue ne cherche pas à s'y soustraire.

Pour autant, doit-on considérer et traiter cette infirmière comme une délinquante ? La garde à vue (dans les locaux de la brigade de répression de la délinquance à la personne), prolongée de 24H est-elle justifiée et peut-elle être jugée comme « normale », comme le déclare la Ministre de la santé ?

Pour la Fédération Force Ouvrière, il ne saurait être question de répondre positivement à de telles assertions et trouve inappropriée et disproportionnée une telle procédure pour un acte qui n'est pas intentionnel.

Rechercher les responsabilités, établir l'exactitude des faits et circonstances nécessitent un travail en profondeur que la justice et l'administration doivent mener. Mais attention, si l'on considère un professionnel qui commet une erreur dramatique comme un délinquant, alors l'ensemble des professionnels de santé et les infirmières en particuliers sont potentiellement des délinquants ! En tant que professionnels, formés et diplômés, nous n'entendons pas nous soustraire de nos responsabilités mais nous ne pouvons pas exercer sous le signe de la suspicion permanente. D'autant que ce drame intervient dans un contexte où dans les établissements hospitaliers publics, le manque de moyens et de personnels dégradent les conditions de travail, d'exercice professionnel et d'accueil des personnes hospitalisées et de leur famille.

Paris le 26 décembre 2008

Contacts : Denis BASSET Secrétaire Fédéral FO Santé 06 70 48 34 94

Didier BERNUS, Secrétaire Général Branche Santé Fédération FO 06 70 48 34 74